



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 OCTOBRE 2022**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE - Maire

**Membres présents :** MMES Cyrielle BRUN, Marie-Anne DAVID, Léontina GARNIER, Catherine MAST, Karima RABEHI, Annie THRONNER, Sandrine WICART, Patricia ZOPPI, MM. Xavier BENSSOUSSEN, Vincent BOURDEAUDUCQ, Alain DUZ, Jean-Marc JEANDEMANGE, Joan PAREILH-PEYROU, Franck SORBARA, Denis VIAL, formant la majorité des membres en exercice ;

**Procurations :** MMES Sylvie EL KHOUTABI (donne pouvoir à Léontina GARNIER), Catherine GAUBEY, (donne pouvoir à Marie-Anne DAVID), Estelle GAUTHIER (donne pouvoir à Xavier BENSSOUSSEN), Laura MARQUES (donne pouvoir à Alain DUZ) et M. Stéphane MAILLIER (pouvoir à Jean-Marc JEANDEMANGE),

**Absents excusés :** M. Benoît DEBEAULIEU

**Absents :** MM. Franck LEGRAND et Mathieu ROMANIN,

Mme Catherine MAST a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

**En exercice : 23**

**Présents : 15**

**Votants : 20**

Monsieur le MAIRE explique qu'à la suite à la démission de Marie-Laure TSAN, il a interrogé la candidate suivante sur la liste qui est Mme Laura MARQUES. Elle a accepté les fonctions de conseillère municipale. Elle est absente ce soir en raison de son état de santé et s'en excuse. Monsieur le MAIRE lui souhaite la bienvenue.

Concernant l'ordre du jour, Monsieur le MAIRE demande la permission d'ajouter deux délibérations portant sur des subventions exceptionnelles à la Boule des Marronniers et à la FNACA. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 septembre 2022 :**

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

**ORDRE DU JOUR**

**Délibérations**

**1) Locaux de l'ancienne douane - Cession**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les locaux de l'ancienne douane, situés dans la zone d'activité de l'Île de Varambon, sont vacants depuis 2016 (à l'exception de quelques locations ponctuelles) et que la commune cherche un acheteur depuis cette date.

Pour rappel, il s'agit d'un bâtiment de bureaux de 297.89 m<sup>2</sup>, de plain-pied sur un terrain privatif de 2 365 m<sup>2</sup>. La parcelle est située en zone Ux du PLU et en zone bleue du PPRi.

Plusieurs acheteurs sont venus visiter les lieux ces derniers mois. Deux offres nous sont finalement parvenues :

- Celle de la SCI Alex, ayant son siège social à VILLEURBANNE (69), pour 320 000 € HT, via l'Agence immobilière BNP Paribas Real Estate, pour l'installation d'un site de vente de véhicules ;
- Celle de Monsieur DUPRE Anthony, demeurant à PONT-D'AIN (01), pour 300 000 € HT, pour l'installation d'un funérarium (le bien serait à acquérir par une SCI à créer).

Les deux offres sont faites sous conditions suspensives d'obtention des prêts et des autorisations administratives nécessaires aux activités.

Le dernier avis des Domaines sur ce projet date du 20 avril 2021, la valeur vénale du bien étant estimée à 360 000 € (en 2017, il avait été estimé à 325 000 €).

Les frais d'acte et de géomètre seraient à la charge de l'acheteur, ainsi que les honoraires de commercialisation pour l'offre qui nous est parvenue via l'agence immobilière (5% du prix de vente).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce bien à \_\_\_\_.

**Le projet de délibération est retiré de l'ordre du jour.**

**Débat et questions** : Catherine MAST demande si l'on est tenu de retenir l'offre la plus chère et si l'on peut favoriser une activité par rapport à une autre. Patricia ZOPPI demande si l'on peut privilégier une offre locale. Monsieur le MAIRE répond qu'il n'est pas certain d'avoir le droit. Vincent BOURDEAUDUCQ dit que pour transformer un local de bureau en local commercial, il faudra certainement un permis de construire de changement de destination. Il demande si l'entreprise s'est renseignée à ce sujet. Monsieur le MAIRE dit qu'il n'a pas d'information à ce sujet. Vincent BOURDEAUDUCQ dit que le bâtiment est situé en zone bleue du PPRI et qu'il faudra faire attention au type d'activités autorisées. Alain DUZ dit qu'il y a déjà beaucoup de garage dans la commune et que cela pourrait poser un problème de concurrence. Xavier BENSSOUSSEN dit que l'on pourrait reporter la délibération le temps de répondre à ces questions. Monsieur le MAIRE demande l'avis du Conseil municipal : **la délibération est reportée à l'unanimité**. Marie-Anne DAVID demande si les locaux ne pourraient pas intéresser une entreprise de Pont-d'Ain. Monsieur le MAIRE répond qu'un habitant de Pont-d'Ain pourrait être intéressé pour y installer un funérarium. Catherine MAST demande si la commune a fait suffisamment de publicité sur la mise en vente de ce bâtiment. Monsieur le MAIRE répond que l'information est passée dans la presse et qu'une agence immobilière s'occupe de sa commercialisation. Vincent BOURDEAUDUCQ souligne que nous avons eu plusieurs visites. Monsieur le MAIRE précise qu'il n'a pour l'instant pas signé de mandat d'exclusivité.

## **2) Subvention exceptionnelle à l'association « La Boule des Marronniers »**

Madame Patricia ZOPPI explique que la Boule des Marronniers a sollicité une subvention exceptionnelle auprès de la commune pour contribuer au financement de plusieurs de leurs membres aux championnats de France de boule lyonnaise.

Après examen la commission propose d'attribuer à cette association, une subvention d'un montant de 400 €.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** le rapport de Madame Patricia ZOPPI,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association « la boule des Marronniers ».

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

**Débat et questions** : Catherine MAST demande à quoi correspondent ces 400 €. Patricia ZOPPI répond que ce sont des frais de déplacement et d'hébergement d'une équipe du club, liés à sa participation aux championnats de France. Ils demandent la participation de la commune car d'autres aides qu'ils perçoivent habituellement ont diminué. Sandrine WICART demande si cette association perçoit d'autres subventions de la commune. Patricia ZOPPI répond par l'affirmative, mais précise que cette subvention ordinaire ne tenait pas compte de l'aide aux joueurs pour participer à ce concours. Catherine MAST demande si cette aide est attribuée par joueur. Patricia ZOPPI répond qu'elle est pour l'équipe en totalité, mais qu'elle s'ajoute à la subvention ordinaire. Monsieur le MAIRE répond que les subventions exceptionnelles sont financées sur le budget initial. Marie-Anne DAVID demande si la partie non dépensée de ce budget ne pourrait pas être répartie entre les autres associations. Monsieur le MAIRE répond que pour bénéficier d'une subvention communale, les associations doivent respecter certains critères. Elles doivent déposer un dossier dans un certain délai. Il ne voit pas pourquoi nous devrions déroger à ces règles pour les associations qui n'ont pas fait l'effort de respecter ces règles. Marie-Anne DAVID

demande ce que devient l'argent non dépensé. Monsieur le MAIRE répond qu'il repart dans le pot commun dont la répartition sera discutée lors de l'élaboration du prochain budget. Les crédits ouverts pour les subventions aux associations au cours d'un exercice ne se cumulent pas avec les crédits non dépensés de l'exercice précédent. Patricia ZOPPI précise que l'argent non dépensé cette année ne s'ajoutera pas à l'enveloppe de l'année prochaine. Joan PAREILH-PEYROU demande si d'autres associations pondinoises envoient des joueurs ou des équipes à des championnats de France et pourraient donc bénéficier de cette aide. Patricia ZOPPI répond que seuls les licenciés de cette association ont fait une demande. Si d'autres associations sont dans la même situation, elles pourraient faire la même demande, mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. Monsieur le MAIRE rappelle qu'en début d'année, la commune a accordé son aide à une jeune sportive pondinoise qui avait été qualifiée pour les championnats du monde de pêche à la ligne. Vincent BOURDEAUDUCQ dit qu'en principe, lorsqu'une association a brillé à un concours, la Fédération participe aux frais. En l'occurrence, elle a donné moins que d'habitude. Elle a donc demandé une aide exceptionnelle. Franck SORBARA souligne que le montant de cette subvention est tout de même limité.

### 3) Subvention exceptionnelle à l'association « FNACA »

Madame Patricia ZOPPI explique que la FNACA a sollicité une subvention exceptionnelle auprès de la commune pour contribuer au financement de l'achat d'un nouveau drapeau.

Après examen la commission propose d'attribuer à cette association, une subvention d'un montant de 500 €.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** le rapport de Madame Patricia ZOPPI,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à la FNACA ;

**DIT** que la subvention sera versée sur présentation de la facture d'achat du drapeau ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

**Débat et questions :** Sandrine WICART demande si nous avons un devis. Patricia ZOPPI répond par l'affirmative. Catherine MAST demande ce qu'est la FNACA. Patricia ZOPPI répond qu'il s'agit de la Fédération nationale des anciens combattants en Afrique du Nord. Monsieur le MAIRE dit que la subvention sera versée sur présentation d'une facture. Catherine MAST demande quel est le problème avec le drapeau actuel. Patricia ZOPPI répond qu'il est très lourd. Le nouveau coûterait environ 1 000 €.

### Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Conseil Municipal au Maire

Lecture de la liste des devis signés depuis la dernière séance du Conseil municipal

Sandrine WICART demande à quoi servent les « cadenas pompier » ? Monsieur le MAIRE répond que ce sont des cadenas spéciaux qui, en cas d'urgence, peuvent être ouverts par les pompiers, avec une clé normée.

### Rapport des commissions municipales

✚ Commission affaires scolaires et sociales (Léontina GARNIER)

- Pas de réunion de commission depuis le précédent Conseil municipal, mais elle a participé à deux conseils d'école, les 18/10 à l'école du Centre et 20/10 au Blanchon. Elle dit que tout s'est bien passé et que pour l'instant, elle a peu de demandes des directrices pour le budget 2023.
- Prochaine réunion : elle aura probablement lieu la semaine du 14/11.
- Social : le CCAS s'est réuni une fois pour préparer le thé dansant et les paniers garnis. Toutes les invitations ont été distribuées par les administrateurs et nous attendons les retours d'inscriptions :
  - Thé dansant prévu le 20/11
  - Colis de Noël : la distribution se fera sur trois permanences du 10 au 15/11.

Joan PAREILH-PEYROU demande si le changement de service à la cantine, satisfait toujours chacun des participants. Léontina GARNIER répond que les enseignants du Centre et du Blanchon sont contents de l'organisation. Les enfants ont plus de temps pour la récréation et sont donc plus calmes. Elle propose d'en reparler à la prochaine réunion de commission. Monsieur le MAIRE rappelle que l'objectif du rapport n'est pas de débattre des sujets, mais que toutes les questions sont les bienvenues en « questions diverses ».

- ✚ Commission finances et ressources humaines (Franck SORBARA)
  - Pas de réunion en novembre. La prochaine aura lieu le 2 ou 3 novembre prochain.
- ✚ Commission associations, sports, culture et loisirs (Patricia ZOPPI)
  - Réunion du 05/10/2022 pour parler du budget 2023 et des subventions exceptionnelles.
  - Cinéma rural : la première séance aura lieu le dimanche 30/10. La commune prête la salle des fêtes à l'association Cinéma rurale. Celle-ci a été créée en 1984 avec pour finalité de promouvoir le cinéma dans les petites communes. Elle n'a pas de salariés, mais uniquement des bénévoles. Pont-d'Ain est la 19<sup>ème</sup> commune du circuit. Patricia ZOPPI remercie la commune pour le prêt de la salle.
  - Bilan des nocturnes pondinoises : il a été plutôt positif. La commission envisage de proposer certaines évolutions quant aux horaires du marché et à la période de fonctionnement. Elle se laisse jusqu'en février 2023 pour y réfléchir.
- ✚ Commission communication, fêtes et cérémonies (Karima RABEHI)
  - Réunion du 01/10/22 : la commission a travaillé sur n°13 et le bulletin annuel.
  - Prochaine réunion le 29/10 : la commission travaillera sur le n°14, qui devrait être en 3 volets.
  - Illiwap : une station « associations pondinoises » a été créée. Les associations ont été informés par mail qu'elles peuvent transmettre leurs messages en mairie.
  - Cérémonie des vœux le 14 janvier 2023.
  - Cérémonies des 1<sup>er</sup> et 11 novembre : les invitations vont être envoyées prochainement.
- ✚ Commission urbanisme, environnement, santé publique et risques naturels (Vincent BOURDEAUDUCQ)
  - Prochaine commission le 25/10
  - Signature de la convention ORT (Opération de revitalisation du territoire) le 20 octobre dernier à Jujurieux (Espace culturel), en présence de Madame la Préfète et Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Nantua, du Président de la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, des Maires de Poncin et Pont-d'Ain.
- ✚ Commission patrimoine, voirie, réseaux (Alain DUZ)
  - Pas de réunion en ce début de mois.
  - Des devis ont été demandés pour le remplacement de fenêtres dans le bureau des adjoints à la mairie, ainsi qu'à la salle des associations. Ils seront présentés en commission.
  - Trottoirs : la commission étudiera la réfection des trottoirs de la rue du 1<sup>er</sup> septembre 1944.
  - Salle des fêtes : le projet est toujours en étude, mais il avance.
  - Camping : les travaux de réfection de la plage de la piscine sont presque terminés
  - Le défibrillateur est installé au club de tennis.
  - Extinction de l'éclairage public : un devis a été demandé au SIEA pour la modification du réglage des horloges. Les travaux pourraient avoir lieu en début d'année.

## Questions diverses

- ✚ Extinction de l'éclairage public : Monsieur le MAIRE explique que le Bureau réfléchit à l'extinction partielle de 23h00 à 5h00. Nous voulons en discuter avec la population lors d'une réunion publique qui aura lieu le 18 novembre prochain. Cela permettrait des économies d'énergie significatives, pouvant aller jusqu'à 45% sur un budget d'environ 45 000 € par an.
- ✚ STEP-BSR : pour l'instant les délais sont respectés. Le bassin d'aération et le clarificateur sont terminés. Le premier a été mis en eau afin de tester son étanchéité. Le second le sera la semaine prochaine. Côté BSR, nous en sommes à la phase finale du creusement qui devrait s'achever en fin de semaine. Le radier sera ensuite coulé. Nous avons pris du retard lors de la phase de coulage des pieux et cela ne pourra pas être rattrapé, mais désormais le chantier avance normalement. L'organisation du fonçage sous la voie ferrée est plus compliquée. Pour l'instant les travaux sont reportés à janvier, voir à juin. Cela n'empêche cependant pas le reste du chantier d'avancer. Il devrait s'achever fin 2023. Concernant la pose de la conduite en acier galvanisé sous le pont routier, elle devrait se faire la semaine 44. L'utilisation d'une grue impose une météo avec un vent inférieur à 35 km/h. Ils nécessiteront le blocage du pont la nuit, ainsi qu'une information spécifique de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers, ainsi que des convois exceptionnels. Si les travaux devaient être reportés, ils devraient être replanifiés, ce qui pourrait prendre un certain temps. Les panneaux lumineux ont été démontés et seront remis en place à la fin du chantier (prestation à la charge de l'entreprise de travaux).

- ✚ Plantation d'un chêne à la Catherinette : deux devis ont été demandés. Monsieur le MAIRE dit qu'il a contacté l'association afin qu'elle lui propose une implantation. Sur les conseils du pépiniériste, nous avons choisi une espèce de chêne plus adaptée aux conditions climatiques actuelles.
- ✚ Ecole du Centre : la commune a travaillé sur la scolarisation d'un enfant handicapé suite à une opération : pendant 6 à 18 mois, cet enfant ne pourra se déplacer qu'en fauteuil roulant. Nous avons rencontré la famille, les enseignants, les représentants de parents d'élèves. Plusieurs solutions étaient envisageables en considérant l'état actuel de l'école du Centre : le déplacement de la classe dans des locaux plus accessibles, tel qu'une salle de la mairie (solution difficilement applicable car d'autres enfants ont besoin de rejoindre la classe ULIS plusieurs fois par jour), l'achat d'un système de monte-fauteuil qui coûterait entre 6 000 et 8 000€ (outre son coût, ce système impose de former une personne pour le manœuvrer, celle-ci devant être disponible 4 fois par jours), la scolarisation de l'enfant dans l'école d'une commune voisine. La commune de Varambon a proposé de le recevoir. Le père n'était pas tout à fait d'accord car cela entraînait des coûts supplémentaires (notamment de restauration scolaire). Nous lui avons donc proposé de prendre en charge ses frais de cantine pendant la durée de la maladie de l'enfant. Nous passerons une convention avec Varambon pour régler les conditions de paiement des factures. Le père a finalement donné son accord et l'enfant a pu aller visiter l'école. Léontina GARNIER ajoute qu'à Pont-d'Ain, l'enfant n'aurait pas pu se déplacer dans sa classe, sortir dans la cour, utiliser les sanitaires, car ils ne sont pas aux normes.
- ✚ Travaux d'eau route de Bourg-en-Bresse : Alain DUZ dit que l'entreprise rencontre des difficultés en raison d'un câble de télécommunication longue distance mal repéré. Un arrachement pourrait avoir de graves conséquences.
- ✚ Illuminations de Noël : Sandrine WICART demande ce qui est prévu. Alain DUZ dit qu'il se fera comme les années précédentes, mais que la commission a décidé de ne pas faire de nouvel achat cette année. Il fera intervenir l'entreprise Babolat pour réparer deux prises endommagées (une au centre ville, l'autre sur le lampadaire à l'entrée du pont). Monsieur le MAIRE dit que la majeure partie des décorations fonctionne avec des LED, ce qui est moins coûteux que les ampoules traditionnelles.
- ✚ Enseignes des magasins : Karima RABEHI demande si l'on ne peut pas obliger les magasins à éteindre leurs enseignes après la fermeture en parallèle de l'extinction de l'éclairage public. Alain DUZ dit qu'en principe, toutes les enseignes devraient être éteintes à 23h00. Catherine MAST demande qui fait respecter cette obligation. Sabine LAURENCIN répond que c'est l'Etat, mais qu'il n'y a qu'une seule personne à la DDT pour tout le département. Monsieur le MAIRE dit que l'on pourrait écrire aux commerçants pour les inciter à éteindre.
- ✚ Sapinière communale : Alain DUZ dit que nous allons planter une quinzaine de pieds de sapin cette année. Nous voudrions continuer les années suivantes pour éviter, plus tard, d'avoir à en acheter des gros.
- ✚ Illuminations de Noël : Catherine MAST dit qu'il faut trouver le juste milieu entre faire des économies et maintenir la convivialité au moment des fêtes. Monsieur le MAIRE dit qu'habituellement, nous laissons allumé jusqu'à la cérémonie des vœux, mais que cette année, nous éteignons juste après le 1<sup>er</sup> janvier. Quoi qu'il en soit, les décorations sont branchées sur l'éclairage public et suivront donc le même régime d'extinction, à condition que nous ayons pu le mettre en place d'ici la fin de cette année.
- ✚ Cérémonie des vœux du maire : elle aura lieu le 14 janvier à 19h00. Tous les élus sont invités.
- ✚ Repas de Noël : il aura lieu le 16 décembre à 19h00. Tous les élus et tout le personnel sont conviés.
- ✚ Propreté des enfants à la maternelle : Sandrine WICART demande si nous accueillons tous les enfants, même ceux qui portent encore des couches. Léontina GARNIER répond par l'affirmative : ce sont les ATSEM qui s'occupent de leur hygiène.
- ✚ Projet école : Vincent BOURDEAUDUCQ dit qu'il a prévu une réunion avec les enseignantes et les parents d'élève pour leur présenter le projet. Catherine MAST demande s'il y aura une réunion publique sur le sujet d'ici la fin de l'année. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que ce serait plutôt envisageable début 2023, car il n'aura pas le temps de la préparer dans les semaines qui viennent.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 20h30.

**Prochain Conseil municipal : 21 novembre 2022.**

**Le Maire**

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-Marc JEANDEMANGE**

**Catherine MAST**